



## Echange

Pardevant Nous Jean Victor  
Adrien Ferris, licencié en Droit,  
notaire à la résidence de Neurs, chef  
lieu de canton, arrondissement de  
Grenoble Seine

Ce sixième octobre mil huit cent  
soixante six.

Ont comparu:

104-150 M. Hilaire Curtel propriétaire  
et architecte demeurant et domicilié à  
Marseille, rue de la Rotonde n° 31  
se trouvant actuellement à Pievris agissant  
tant pour lui-même que comme le  
portant fort pour les héritiers de M.  
Pierre Curtel son père en  
présence de ratification

Et M. Paulin Verreaux

190-392

propriétaires Demeurant et Domiciliés à  
Prébois.

Lesquels sont convenus De l'  
échange suivant :

N<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Eneas Doune en échange à  
N<sup>o</sup> 2<sup>e</sup> Curtib un tènement de terrain  
Situé à Prébois au mar Des Grubuses  
et Prayes sur la commune De  
Prébois comprenant un château,  
bâtimens d'exploitation, fontaine  
Court bannis ou nappes d'eau,  
jardin prairie, terra et bois d'une  
superficie De Six hectares trois  
ares Douze centiares, indiqués au  
plan sous les articles six cent soixante  
quinze, six cent soixante dix sept,  
six cent soixante dix huit, six cent  
soixante dix neuf, sept cent cinquante  
Cinq, sept cent cinquante six, sept  
cent cinquante sept, sept cent  
Cinquante huit et sept cent soixante  
quinze ce Dernier pour partie confinant  
au levant les lieux Oddot Sarat, Louje



Majouste et Curtel dit Ebisier  
au midi le Sene Pignat, au  
couchant le Chemin vicinal de Tribus  
à Heurs et au nord Romain Ceras  
et Dos dit Janique et Des terrains  
Communaux.

Avec ce tènement M<sup>lle</sup> Ceras  
cede et abandonne au même titre  
sous les terrains ou parcelles de terrains  
qu'elle a acquis ou que M. Pierre  
Jey son vendeur propriétaire Domicilié  
à Grenoble avait acquis de la  
Succession de Celestin Canon Bonnet  
situés sur la place publique de  
Tribus et complètement entourés de  
terrains communaux mais sans  
garantie quand a ce.

En contre échange M. Curtel  
cede à M<sup>lle</sup> Ceras :

1<sup>o</sup> Un tènement de terrains situés  
à Tribus dit à Perron sur lequel  
se trouvent construits divers batiments  
d'habitation et d'exploitation, avec

jardin. Est de murs terre et pris d'une  
superficie d'environ une hectare  
vingt ares confinant au levant  
le chemin vicinal de Peibois, au  
midi Mounier dit Ripert un  
chemin entre deux, au couchant  
M<sup>lle</sup> Pauline Ceras et au nord  
les sieurs Piquet et Aiguillette et  
un chemin.

2. Et une terre au mas Des  
Yallates sur la commune de Peibois  
d'une superficie de trente trois ares  
environ confinant au levant M<sup>lle</sup>  
au midi M<sup>lle</sup> Ceras, au couchant  
Celle Derrives et Cabutini Adde  
et au nord M<sup>lle</sup> Ceras.

L'ensemble cidés par M<sup>lle</sup>  
Ceras lui appartenait pour s'  
avoir acquis de M. Pierre Fay  
propriétaire Domicilié à Grenoble  
par acte aux minutes de M<sup>re</sup>  
Ripert notaire à Cens le  
trois octobre mil huit cent



deuxième Douze

Les immeubles cédés en échange  
par le Curtil qui appartenait  
ou à la Pierre Curtil sous Paris en  
vertu de divers actes affirmés  
enregistrés.

Ces mêmes immeubles sont  
ici réciproquement échangés sans  
garantie des contenances ci-dessus  
indiquées, quand même la différence  
excéderait un dixième. Sous leurs  
autres plus vrais et meilleurs confins  
droits d'entrée et de sortie, appartenances  
et dépendances, servitudes actives  
et passives, actions et droits de  
toute nature, enfin tels qu'ils se  
comportent sans en rien réserver  
ni excepter et tels qu'ils appartiennent  
à la Curtil ou à la Pierre Curtil.

Les copartageants se promettent  
garantie réciproque en cas d'excédent,  
par suite chacun d'eux sera tenu  
d'acquiescer toutes les dettes existant

Les immeubles par lui cédés en  
échange.

Le Curtil et la Belle Courne  
Seront dès aujourd'hui propriétés  
Des immeubles échangés mais ils  
en fourniront savoir: Des Bâtimens  
De maisons à partir de ce jour,  
Des immeubles en culture à partir  
Du premier Décembre prochain et  
Des Bâtimens de fermes à partir  
Du premier Juin prochain. Le  
Tout sous les impositions publiques  
y affectés à dater du premier  
Janvier prochain.

Pour la perception Des Droits  
D'enregistrement sur le présent  
Les parties estiment que les immeubles  
cédés en échange par la Belle Courne  
produisent un revenu annuel de  
Six cents francs représentant un  
Demi vingt cinq un capital de  
Quinze mille francs et que les  
immeubles cédés par le Curtil

produisent un revenu annuel de  
trois cent cinquante francs représentant  
un capital de huit mille sept cent  
Cinquante francs, par suite le  
présent échange est fait moyennant  
une souche de Six Mille Deux  
cent cinquante francs que le  
Curtel a tout présentement payés  
à M<sup>lle</sup> Genas qui les reconnaît et  
en fait quitte avec sans aucune  
réserve.

Le Curtel s'engage à affranchir  
les immeubles par lui codés de  
toute hypothèque légale.

163 - 92 Au présent acte est  
intervenu M<sup>re</sup> Alexandre Curtel  
propriétaire demeurant et domicilié  
à Prebois

lequel après avoir pris  
connaissance de l'échange qui précède  
a déclaré l'approuver et le ratifier  
dans tout son contenu en qualité  
d'héritier de Pierre Curtel son père

et de plus il Declare Donner  
maintenir de toute hypothèque qui  
pourrait lui appartenir sur les  
immeubles Donnés en échange par  
M. Hilaire Curtil son frère en  
vertu d'une obligation du quinze  
septembre mil huit cent soixante  
trois. Reçu M<sup>r</sup> Arnaud notaire  
à La Meuse et consentir la  
radiation de l'inscription prise  
à son profit au Bureau Des  
Hypothèques De Grenoble le Dix  
huit Du même mois de l'année sept  
Cent cinquante un numéro cent  
soixante quatre, mais en tant  
seulement que ces inscriptions et  
hypothèques present les immeubles  
Cides en échange par M. Curtil,  
M. Alexandre Curtil se réservant  
tous ses droits et actions sur tous  
les autres immeubles de M. Hilaire  
Curtil son frère

Est encore intervenu au



128 - 352

present ante M<sup>rs</sup> Regis Curtel  
propriétaires demeurant et domiciliés  
aux Richards commune de  
Cornillon.

Lequel après avoir pris  
connaissance de l'échange intervenu  
entre M<sup>rs</sup> Hilaire Curtel son  
frère et M<sup>ll</sup> Cerras a déclaré  
en sa qualité d'héritier pour  
parties de M<sup>rs</sup> Pierre Curtel  
son père approuver et ratifier  
le dit échange dans tout son  
contenu.

Avant de clore la present  
acte nous avons donné lecture  
aux parties des articles Douze et  
treiz. De la loi des vingt trois  
avout mil huit cent soixante  
ouze.

Sont acte lu aux  
parties fait et passé a Trebois  
dans une pièce au premier  
étage de la maison de M<sup>rs</sup>.

Curtis, en présence de M. M.  
Cahete J. Luchaire, secrétaire de  
La Maire, et César Serrizet  
adjoint au maire de Meurs,  
Demourant et Domiciliés à  
Meurs, témoins requis. Lesquels  
ont signé avec les parties et  
nous notaires.

Signé à la Minute  
Pauline Ferras, M<sup>e</sup> Curtis,  
Alexandre Curtis, Régis  
Curtis, C. Serrizet, C.  
J. Luchaire, Fermier

Signifié à Meurs le vingt  
trois octobre 1876 J. B. Ruto  
C. J. Ruto pour échange trois  
cent six francs soixante centimes  
pour rente trois cent quarante  
quatre francs quatre centimes, pour  
redemption d'hypothèque cinq  
francs, Decimes cent soixante trois  
francs quatre vingt dix huit  
centimes. Signé M. Vallot

grace au Nord  
 Paulin Lema  
 rente Lomblé  
 à Paris, le 10 Mars  
 1874. Deux cent quarante  
 francs, pour les  
 frais de frais Lema  
 Eugène Lema  
 supérieurs, sans  
 quittance sans  
 quittance de Lema  
 au Paris Lema.

Neuf francs mai 1874  
 172



172

Expédition collationnée  
 et délivrée aux échangeurs.

*Perrier*

DROIT REAL 1.  
 DROITES 4 24  
 BULL. 4 60  
 DÉPÔT 24  
 INSCRIP. 16  
 DÉPÔT 20  
 RÉGIST. 16  
 TRANS. 1.44

Inscrit au bureau des Hypothèques  
 de GRENOBLE, le vingt six octobre  
 mil huit cent septante deux  
 Vol. 1372 N° de Formalité  
 Vol. N° 69 de dépôt  
 Fait inscrip. d'office à vol. 4 N° 3  
 Reçu huit francs quatre vingt neuf centimes.  
 Le Conservateur

*Perrier*

8.89  
 021 5 10.  
 14.29

16 octobre 1876

## Echange

entre M<sup>r</sup> Nilaire Curtil  
propriétaire et architecte Domicilié  
à Marseille

Et M<sup>lle</sup> Pauline Geras  
propriétaire Domiciliée à Sèbeis

---

Etude

M<sup>e</sup> Perrin notaire à Lyons